

La Cause du Vén. Mgr de Laval

— o —

Mardi, 16 janvier, la Congrégation des Rites devait rendre sa décision sur l'héroïcité des vertus du Vén. Mgr de Laval, premier évêque de Québec. A cette occasion, il y a eu toute la journée, à la chapelle du Séminaire, exposition du Saint Sacrement, et, le soir, une heure d'adoration solennelle, à laquelle assistèrent les communautés du grand et du petit Séminaire.

La réforme du Bréviaire

— o —

Rome, 21 décembre 1911.

La Constitution apostolique *Divino afflatu*, avec les nouvelles Rubriques qui la précisent dans les détails, marque une réforme radicale du Bréviaire et annonce d'autres modifications non moins importantes dans la liturgie sacrée.

Ces actes portent bien la marque personnelle de S. S. Pie X. On y admire cet esprit de décision, ce caractère pratique, cette recherche des moyens surnaturels les plus intenses, qui caractérisent ses autres réformes. Pour tout restaurer dans le Christ, suivant sa sublime devise, Pie X ne recule devant aucun genre d'obstacles.

Le nouveau bréviaire, comme le dit en un magnifique langage la Constitution elle-même, est une réponse aux vœux depuis longtemps formulés par les âmes les plus soucieuses de donner à la prière officielle de l'Eglise toute sa splendeur, toute son efficacité.

Les prêtres auront désormais un formulaire plus varié, plus suggestif, si l'on peut dire, et tout ensemble plus bref.

Si le nouveau bréviaire mérite ce nom encore plus que les anciens, c'est, suivant encore le texte même de la Constitution, parce que le Pape, se souvenant de ses propres labeurs dans le ministère des âmes, a voulu permettre aux prêtres de consacrer un temps plus considérable à leurs travaux apostoliques. D'ailleurs, le bréviaire, plus court et plus varié, sera plus facile à réciter attentivement, dévotement, pieusement, et le devoir